

1814-2014

BICENTENAIRE DE LA
CONSTITUTION NORVÉGIENNE



1814

L'ANNÉE INCROYABLE

UNE SOCIÉTÉ DE PAYSANS

En 1814, la société norvégienne était une société de paysans. La plupart des paysans étaient propriétaires d'un lopin de terre. Certes, on trouvait quelques grands propriétaires terriens, mais dans l'ensemble, il y avait davantage d'égalité entre les paysans de Norvège qu'entre ceux des autres pays d'Europe.

En 1814, la Norvège n'avait pour ainsi dire pas de noblesse. C'est ce qui la différençait de la plupart des autres pays européens.

De même, les villes étaient d'importance modeste. La Norvège comptait environ 900 000 habitants dont seulement dix pour cent habitaient les villes. Bergen était la plus grande ville avec 18 000 habitants. À Christiania, devenue la capitale en 1814, habitaient environ 10 000 personnes.

Ce que nous pourrions qualifier d'élite se composait surtout de deux groupes. L'un des groupes était une sorte de patriciat du commerce, les grands négociants. Ils étaient Peu nombreux, mais certains étaient très riches. L'autre groupe se composait des hauts fonctionnaires de l'Etat, allant du bailli (amtmann) aujourd'hui préfet (fylkesmann) aux officiers supérieurs et aux pasteurs, aux huissiers et aux juges cantonaux à un échelon social inférieur.

Les revendications d'indépendance et les mouvements d'opposition étaient rares. Au début l'année 1814 il n'y avait pas ou peu de Norvégiens envisageant qu'une Norvège indépendante se réalise dans un proche avenir.

1814-2014

BICENTENAIRE DE LA
CONSTITUTION NORVÉGIENNE



LA PAIX DE KIEL

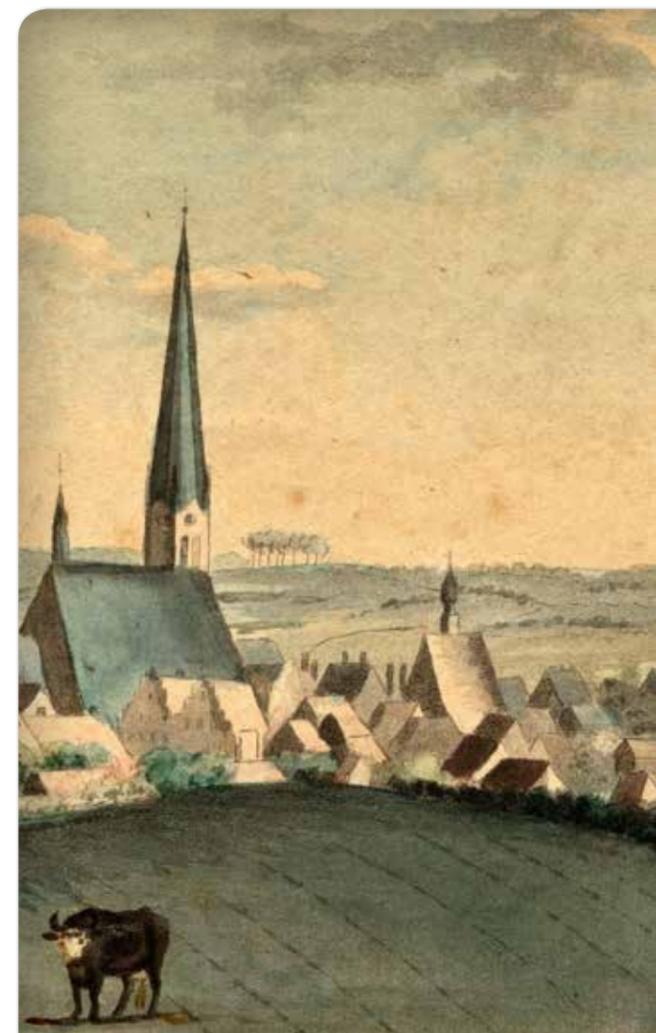
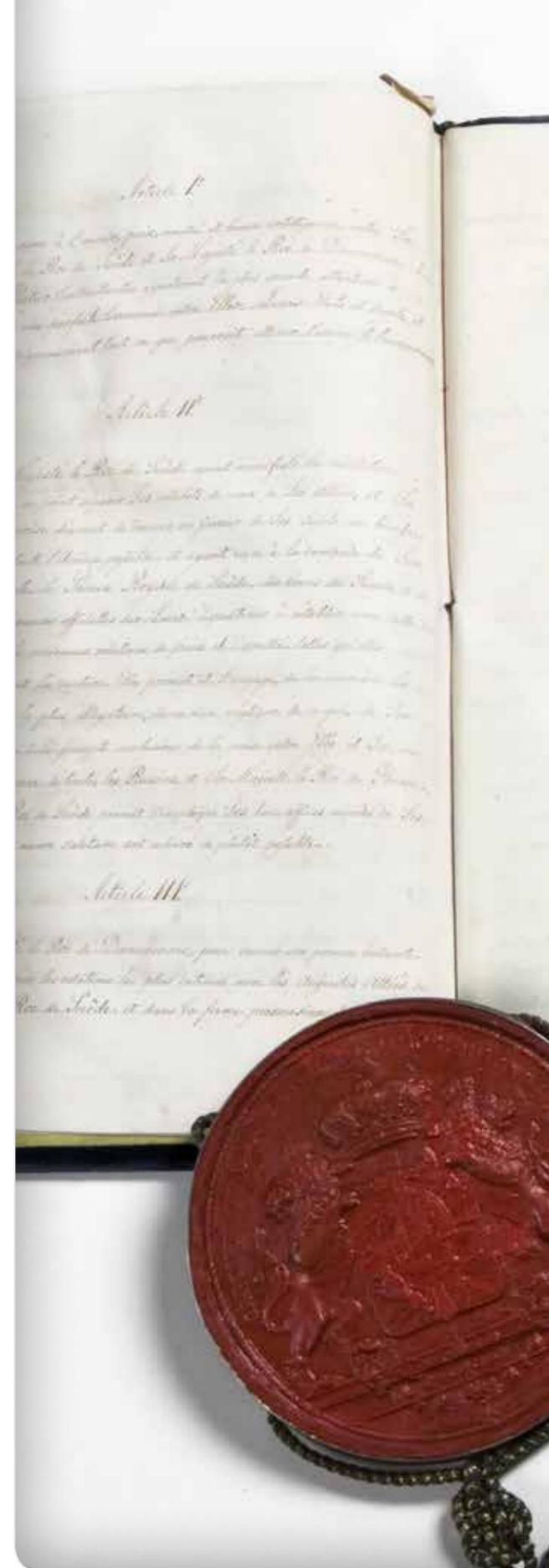
L'Europe traversait une époque dramatique. La Révolution française avait déclenché toute une série de guerres qui déchiraient l'Europe depuis plus de vingt ans. Mais en 1814, les guerres napoléoniennes touchaient à leur fin.

Une formidable coalition était en train d'acculer l'empereur à la défaite. Le royaume de Danemark-Norvège avait échoué du côté des perdants, du côté de Napoléon. Les Suédois par contre faisaient partie de la coalition victorieuse.

Il y avait longtemps que la Suède convoitait la Norvège. A l'automne 1813, les troupes suédoises avaient attaqué le Danemark par le sud et menacé d'assiéger tout le Jutland. Fredrik VI, roi de Danemark, demanda la paix.

Le 14 janvier 1814 un traité de paix fut signé à Kiel, retirant la Norvège à Sa Majesté le roi du Danemark pour l'attribuer à Sa Majesté le roi de Suède. Les anciennes possessions norvégiennes le Groenland, l'Islande et les îles Féroé n'étaient pas rattachées à la Norvège, elles demeuraient sous la domination danoise.

Pendant les guerres napoléoniennes, un certain mécontentement régnait en Norvège à l'encontre du gouvernement. Beaucoup de commerçants avaient des rapports étroits avec l'Angleterre et n'aimaient guère être entraînés dans la guerre du côté de Napoléon. Mais le Traité de Kiel surprit.



CARL JOHAN

Les deux principaux adversaires du drame qui se déroulait en Norvège en 1814 étaient Carl Johan (1763–1844) qui allait fonder une nouvelle dynastie et Christian Frederik qui appartenait à une ancienne.

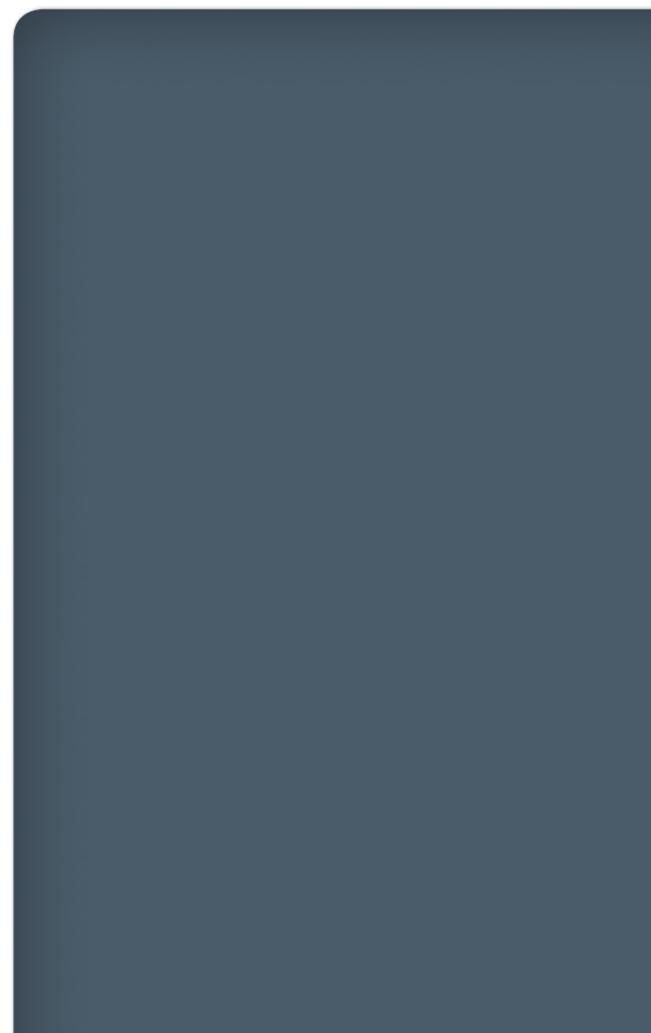
La Révolution française avait fait de son destin une aventure digne d'un conte de fée. Il s'appelait à l'origine Jean-Baptiste Bernadotte et était le fils d'un avocat du Midi de la France.

Bernadotte était un soldat exceptionnel qui avait rapidement conquis ses galons dans les armées de la Révolution. En 1804, il avait atteint le sommet et avait été nommé maréchal de France.

Bernadotte fut élu successeur du roi de Suède en 1810. Le roi de Suède était vieux et malade et le nouvel héritier prit tout de suite les rênes du pouvoir. Les Suédois avaient choisi Carl Johan (Charles Jean) comme héritier du trône car ils souhaitaient faire alliance avec l'empereur contre la Russie. Les Russes leur avaient enlevé la Finlande en 1809 et ils espéraient qu'une alliance avec la France leur rendrait la Finlande.

Carl Johan ne fit pas ce que les Suédois attendaient. Il tourna le dos à son vieil ami Napoléon, la Norvège était la proie qui attirait.

Carl Johan fonda une nouvelle dynastie en Suède. Le roi actuel est un descendant en ligne directe du soldat de la Révolution.



CHRISTIAN FREDERIK

L'autre était Christian Frederik (1786–1848). Il était cousin du roi Frederik VI et héritier du trône dano-norvégien. Il appartenait à la dynastie Oldenbourg qui régnait sur le Danemark et la Norvège depuis près de quatre siècles. En mai 1813, la guerre traversait une passe difficile et Christian Frederik, alors âgé de 26 ans, fut envoyé en Norvège en tant que gouverneur.

Christian Frederik était un homme charmant, enthousiaste et prompt à s'enflammer. Il avait des amis et des conseillers norvégiens depuis longtemps. En tant que gouverneur il devint rapidement populaire en Norvège et se mit immédiatement à nouer de nouvelles relations. Christian Frederik s'avéra bien vite être un politicien et un administrateur beaucoup plus habile qu'on ne l'avait cru.



RÉVOLTE CONTRE LES SUÉDOIS

Christian Frederik refusa d'accepter le Traité de Kiel et tenta de fomenter une révolte en Norvège. Il avait l'approbation de l'élite norvégienne et le soutien des militaires.

Au printemps 1814 on ne trouvait pratiquement personne en Norvège qui ne se rallie au soulèvement.

Le moment était favorable à la révolte. Carl Johan était occupé par la guerre contre Napoléon en Europe et n'était pas prêt à faire valoir ses droits sur le butin que le Traité de Kiel lui avait accordé.

LA REUNION DES NOTABLES

La révolte de Christian Frederik visait les stipulations du Traité de Kiel et les Suédois. Mais dans la propagande qui fut menée, il n'était pas question de revenir à l'état unitaire dano-norvégien. Il s'agissait de mener le combat pour l'indépendance de la Norvège.

A l'origine, Christian Frederik avait pensé se faire acclamer roi absolu de Norvège, du fait de ses prétentions au trône. Cette idée eut peu de partisans. Le 16 février une réunion privée fut organisée à Eidsvoll entre le prince danois et un groupe de dignitaires norvégiens. Cette réunion a été connue par la suite sous le nom de Réunion des Notables de 1814. C'est là que Christian Frederik accepta de se laisser élire roi de Norvège. Il fut décidé de convoquer une assemblée nationale pour élire le roi. Cette assemblée allait aussi voter une nouvelle constitution pour la Norvège.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 11 avril une assemblée constituante composée de 112 hommes se réunit, une assemblée représentant la nation. Les représentants se réunirent dans un manoir à Eidsvoll, à soixante kilomètres au nord de Christiania. La propriété appartenait à Carsten Anker, un négociant qui comptait parmi les plus proches conseillers de Christian Frederik. Le manoir n'était pas particulièrement grand ou luxueux à l'échelle européenne, et de nombreux représentants durent être hébergés dans des conditions très primitives.



QUI SIÉGAIT À EIDSVOLL?

Parmi les 112 membres de l'assemblée nationale, il y en avait 33 choisis parmi les officiers. Les autres représentaient les différents districts ruraux et les villes. Les hauts fonctionnaires dominaient l'assemblée, ils constituaient un peu plus de la moitié des représentants. Mais aucun d'entre eux ne figurait parmi les dignitaires de tout premier plan en Norvège. Une minorité représentait les gros propriétaires terriens et il y avait 13 négociants. Les règles électorales de Christian Frederik avaient assuré une bonne représentation des paysans. En tout, près d'un tiers de l'assemblée se composait de paysans.

Un grand nombre des hommes qui siégeaient à Eidsvoll étaient très jeunes. L'âge moyen de cette assemblée nationale était de 42,8 ans.

Une telle assemblée nationale était inimaginable dans tout autre pays – à l'exception peut-être de la France pendant certaines périodes de la Révolution. Mais abstraction faite de la répartition entre les groupes, l'assemblée nationale était un miroir fidèle de la société norvégienne en 1814. La Norvège était, comme l'a dit un historien, «un pays sans sommités, un pays sans chef de file». Le combat allait les forger.

Après cette réunion, Christian Frederik s'avéra être un tacticien de tout premier ordre. Il publia le décret suivant: Au cours d'une journée de prière exceptionnelle, les hommes devaient se réunir dans les églises et élire leurs représentants à l'assemblée nationale. Juste avant l'élection, ils devaient prêter serment. Ils devaient «jurer de protéger l'indépendance de la Norvège et d'offrir leur vie pour le pays bien-aimé». Personne ne pouvait refuser de prêter un tel serment. Christian Frederik pouvait donc affirmer que tout le peuple soutenait la révolte.



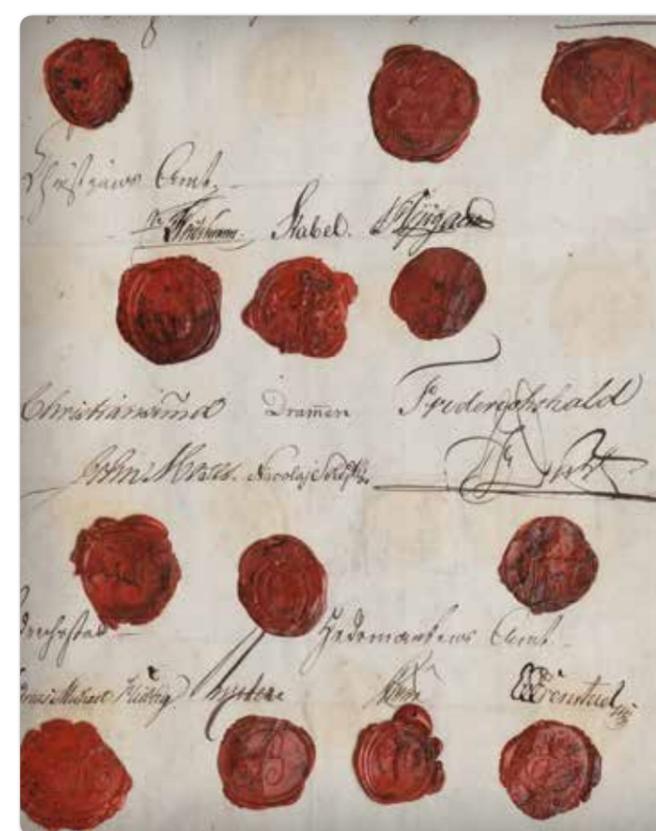
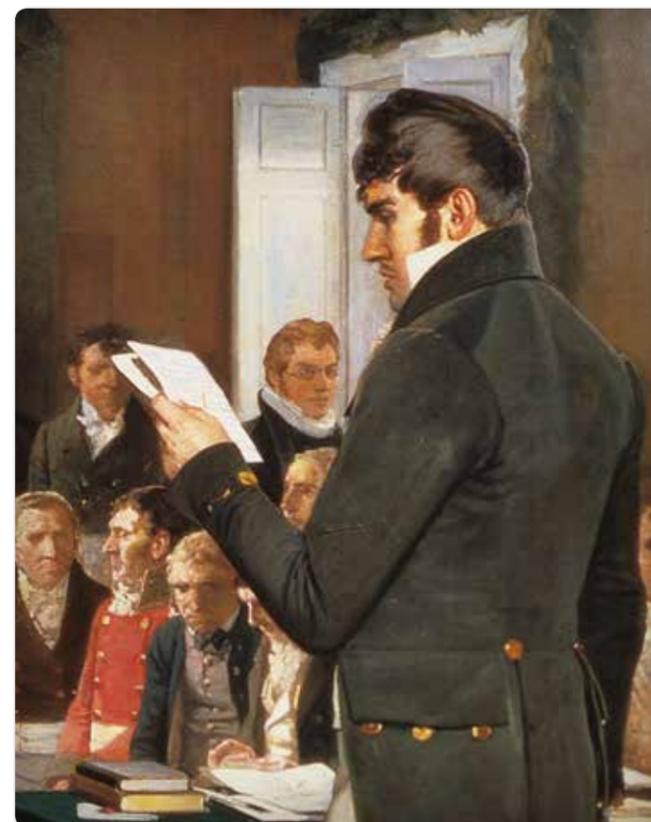
FALSEN ET LE PARTI DE L'INDÉPENDANCE

Le parti qui dominait à Eidsvoll était celui des partisans de Christian Frederik. Ils se ralliaient absolument au soulèvement contre les Suédois et s'étaient donné le nom de parti de l'indépendance. Leurs opposants les appelaient le parti du Prince.

Le représentant le plus significatif de ce parti de l'indépendance était le juge cantonal Christian Magnus Falsen (1782–1830). Falsen était tenace et s'emportait facilement, il était très efficace en période d'adversité. Il avait une vénération romantique pour la paysannerie.

LE PÈRE DE LA CONSTITUTION

Falsen avait participé à la rédaction du principal projet de constitution. Du fait de ce projet, et étant donné son rôle de tout premier plan à Eidsvoll, il a été appelé le «père de la Constitution». Mais, en même temps, il était partisan d'une monarchie forte et les historiens plus récents l'ont aussi baptisé le «défenseur de la puissance monarchique». Un autre dirigeant du parti de l'indépendance était le professeur Georg Sverdrup (1770–1850). Sverdrup était un adversaire convaincu de la monarchie absolue et de l'union avec la Suède mais il n'était pas indifférent à l'idée d'un rattachement au Danemark.



WEDEL ET LE PARTI DE L'UNION

L'autre parti important à Eidsvoll était plus favorable aux Suédois et se méfiait quelque peu de Christian Frederik. Ses adversaires l'appelaient le parti suédois, par la suite il a été appelé le parti de l'Union.

Le dirigeant évident de ce parti de l'union était le comte Herman Wedel Jarlsberg (1779–1840), un des très rares aristocrates du pays. Wedel Jarlsberg était probablement le représentant à Eidsvoll ayant la plus grande expérience politique et la meilleure compréhension de la situation. Depuis 1809 il était en contact avec les cercles influents suédois et il avait travaillé en vue d'une union de la Norvège avec la Suède. Mais bien des indices montrent qu'une telle union était avant tout un moyen pour Wedel, le but étant de se débarrasser de la monarchie absolue comme système politique.

Lorsque Christian Frederik leva le drapeau de la révolte contre le Traité de Kiel, Wedel et ses partisans durent se montrer discrets. Mais à Eidsvoll, leur position était nette. Ils estimaient qu'une union avec la Suède était inévitable, que c'était la seule solution qui soit politiquement possible. En même temps, ils soupçonnaient Christian Frederik et ses partisans de travailler en vue d'un nouveau rattachement de la Norvège au Danemark.

Un des principaux partisans de Wedel était un pasteur, Nicolai Wergeland (1780–1848), père de l'écrivain Henrik Wergeland. Alors que la haine des Suédois était une des forces vives de la révolte de Christian Frederik, la haine des Danois caractérisait Wergeland.



PRINCIPES DE LA CONSTITUTION

De nombreuses opinions sur le type de constitution convenant à la Norvège étaient représentées à Eidsvoll, mais la monarchie absolue n'avait pas – ou peu – de partisans qui se fassent connaître. La constitution qui fut votée, représentait une rupture avec l'ancien système. Les membres de l'élite d'Eidsvoll avait fait leurs études à Copenhague, ville où, dans les années 1790, les intellectuels discutaient les idées nouvelles venues de l'étranger, beaucoup d'entre eux s'étaient laissé captiver par ces idées.

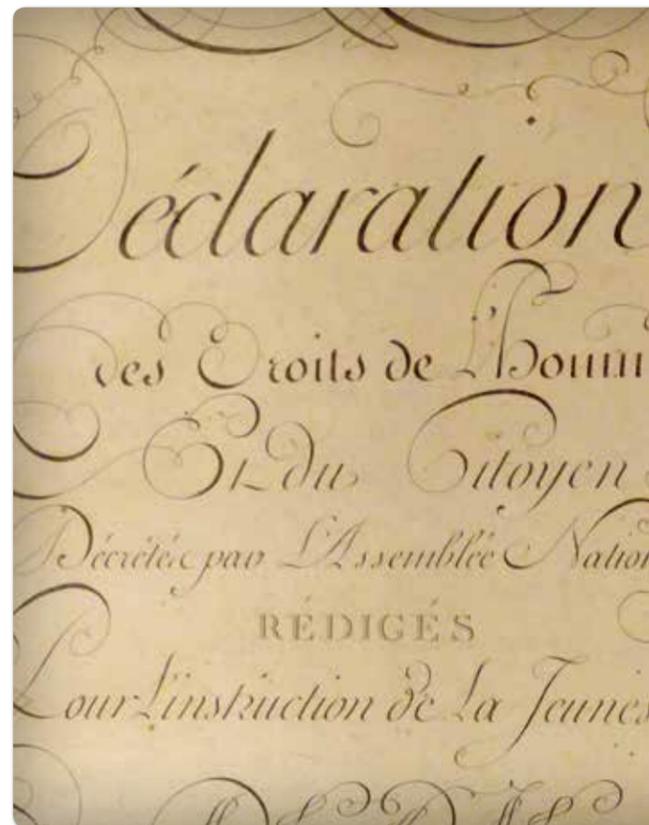
Le 17 mai 1814, tous les représentants réunis à Eidsvoll signèrent la nouvelle constitution de la Norvège, état souverain et élirent Christian Frederik comme roi. Les principales idées directrices de cette constitution étaient les idées radicales qui avaient triomphé grâce à la guerre d'indépendance américaine et à la Révolution française. En voici les thèmes fondamentaux:

La souveraineté du peuple. En dernière instance, le pouvoir reste aux mains du peuple. L'assemblée d'Eidsvoll, se considérant comme l'expression de ce principe, représentant le peuple, dote la Norvège d'un nouveau système politique.

La séparation des pouvoirs. Les pouvoirs sont séparés. Dans la monarchie dano-norvégienne, le roi était un monarque absolu. À présent, le nouveau roi Christian Frederik doit partager le pouvoir avec une assemblée élue par le peuple. Le roi a le pouvoir exécutif, l'assemblée élue doit en premier lieu légiférer, prescrire l'impôt et allouer les fonds. Le roi nomme lui-même ses ministres.

La liberté individuelle. Tous les citoyens norvégiens se voient garantir certains droits. Le plus important étant la liberté d'expression. On garantit aussi aux citoyens norvégiens le respect de leurs droits civils.

L'assemblée d'Eidsvoll avait travaillé à partir de toute une série de projets de constitution et tous ces projets avaient utilisé de nombreux modèles étrangers. C'est la constitution française de 1791 qui eut le plus d'importance.



CARACTÉRISTIQUES

NORVÉGIENNES DE LA CONSTITUTION

Comparée à la plupart des constitutions de l'époque, la constitution norvégienne était particulièrement démocratique. Le droit de vote était lié à la propriété mais les limites imposées étaient très basses, près de la moitié des hommes adultes avaient le droit de vote. Personne ne voulut donner le droit de vote aux femmes en 1814.

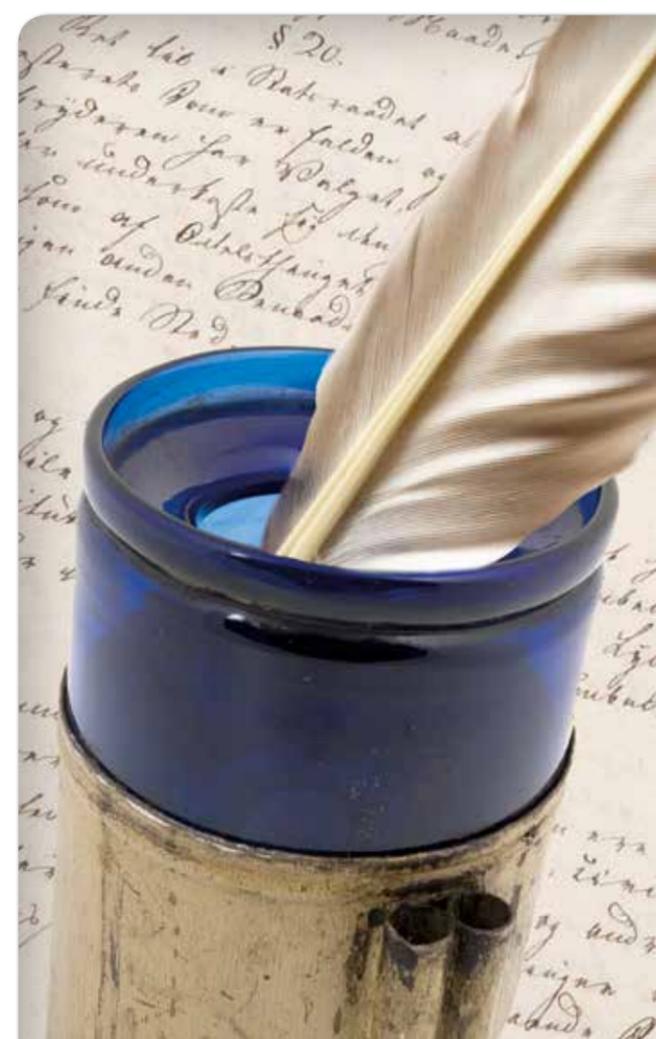
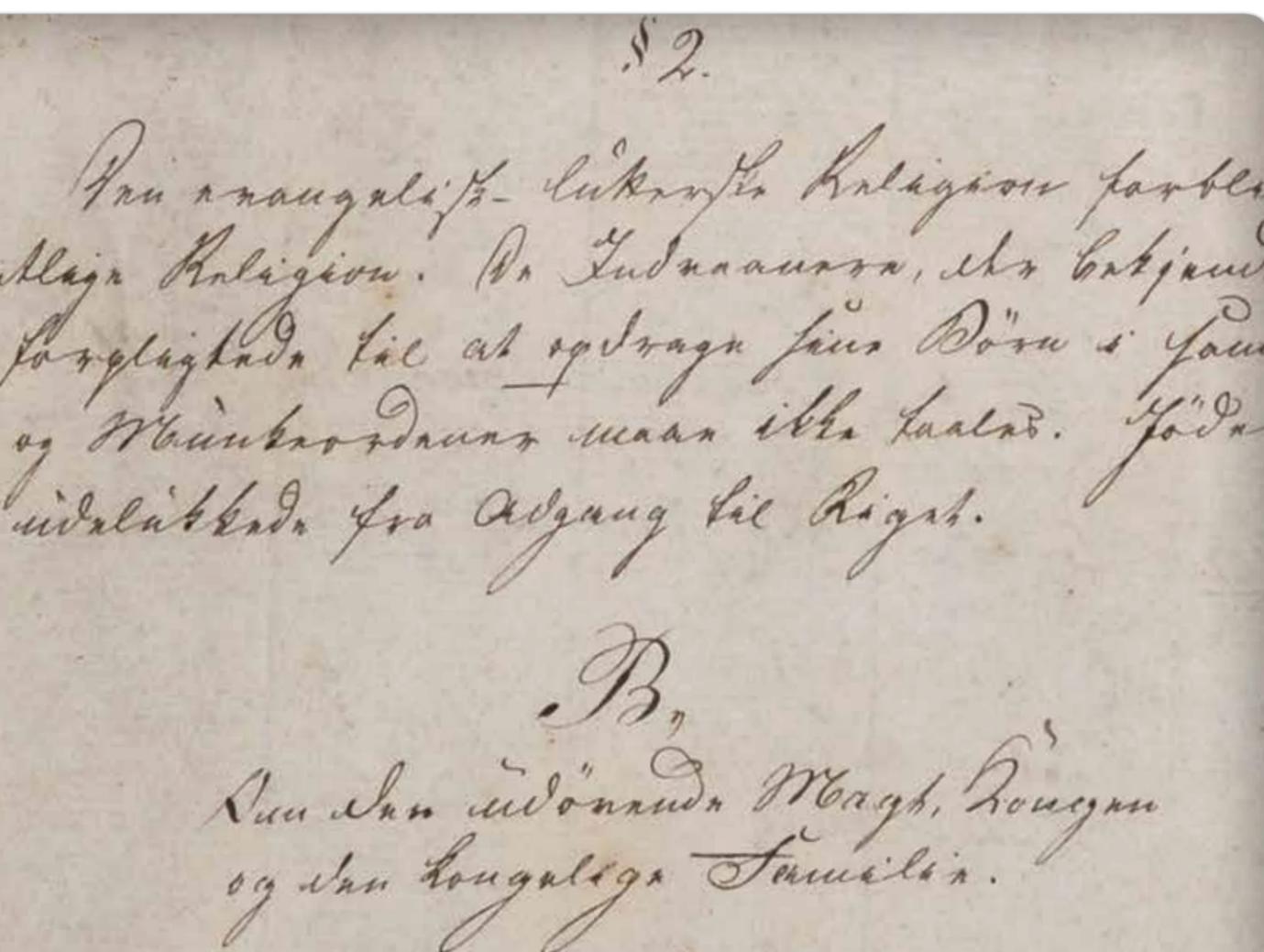
STORTINGET

La nouvelle assemblée nationale reçut le nom de Stortinget un nom qui reprenait le vieux mot norrois ting (assemblée). Les deux chambres reçurent les noms «Odelstinget» et «Lagtinget», mots qui eux aussi rappelaient l'ancienne histoire de la Norvège.

La forte position des hauts fonctionnaires fut concrétisée de deux manières par la constitution: tous les hauts fonctionnaires obtenaient le droit de vote et ils ne pouvaient être démis de leurs fonctions que par autorité de justice.

Les paysanne vrient aussi leurs intérêts protégés puisque les droits de préemption et de rachat d'une terre patrimoniale furent inscrits dans la constitution. Ces droits étaient considérés comme typiquement norvégiens, ils étaient le fondement d'une société paysanne libre.

L'article 2 de la constitution, quant à lui, faisait tache puisqu'il interdisait l'accès du royaume aux Juifs et constatait qu'on ne devait tolérer ni les ordres monastiques ni les Jésuites. Cet article défigurait d'autant plus qu'il aurait dû comporter un alinéa qui avait disparu en cours de rédaction, probablement du fait d'un simple oubli. Seules les exceptions restaient.



LA DÉCISION DES GRANDES PUISSANCES

Au cours de l'été 1814, la Norvège indépendante dut faire la guerre à la Suède. La guerre contre Napoléon achevée. Carl Johan était de retour, maintenant fermement décidé à s'assurer la Norvège.

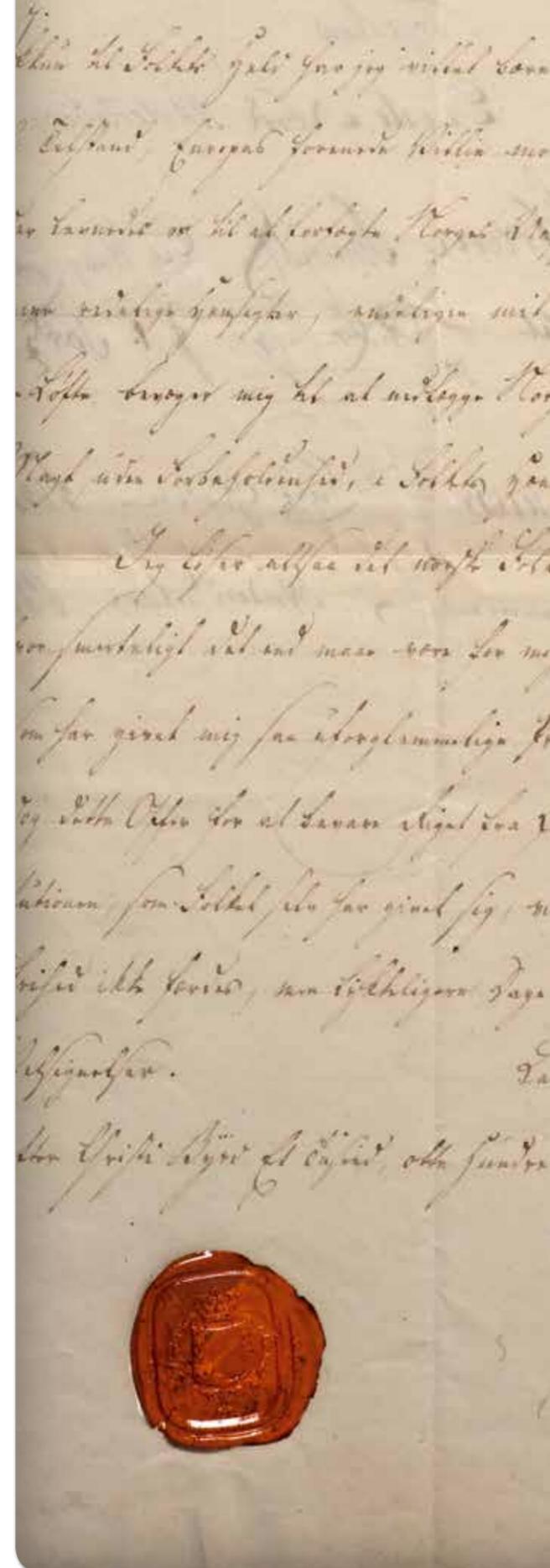
Cette guerre, menée sans grand enthousiasme du côté norvégien, se termina par une rapide victoire des Suédois. Dans certains milieux on considéra que le roi Christian Frederik était un couard car il y avait des Norvégiens qui auraient voulu combattre jusqu'au bout.

Toutefois, au cours du printemps et de l'été 1814, les grandes puissances européennes décidèrent de l'issue de la guerre. Les envoyés de Christian Frederik ne recueillirent aucun appui. Les grandes puissances avait accordé des garanties à la Suède et à Carl Johan et ces garanties étaient inébranlables. La Norvège serait unie à la Suède.

LA CONVENTION DE MOSS

Le 14 août la Norvège et la Suède signèrent un armistice à Moss. Il impliquait que la Norvège acceptait l'union avec la Suède. Mais le Traité de Kiel n'était pas cité et l'accord signifiait aussi que Carl Johan acceptait de négocier en ce qui concerne la nouvelle constitution norvégienne. Ce traité est connu sous le nom de Convention de Moss. L'enthousiasme de Christian Frederik pour le soulèvement norvégien se refroidit bien vite. Il tomba malade et sombra dans la dépression. Le 10 octobre 1814 il abdiqua officiellement, renonçant au trône de Norvège.

Par la suite Christian Frederik devint roi du Danemark sous le nom de Christian VIII (1839–1848).

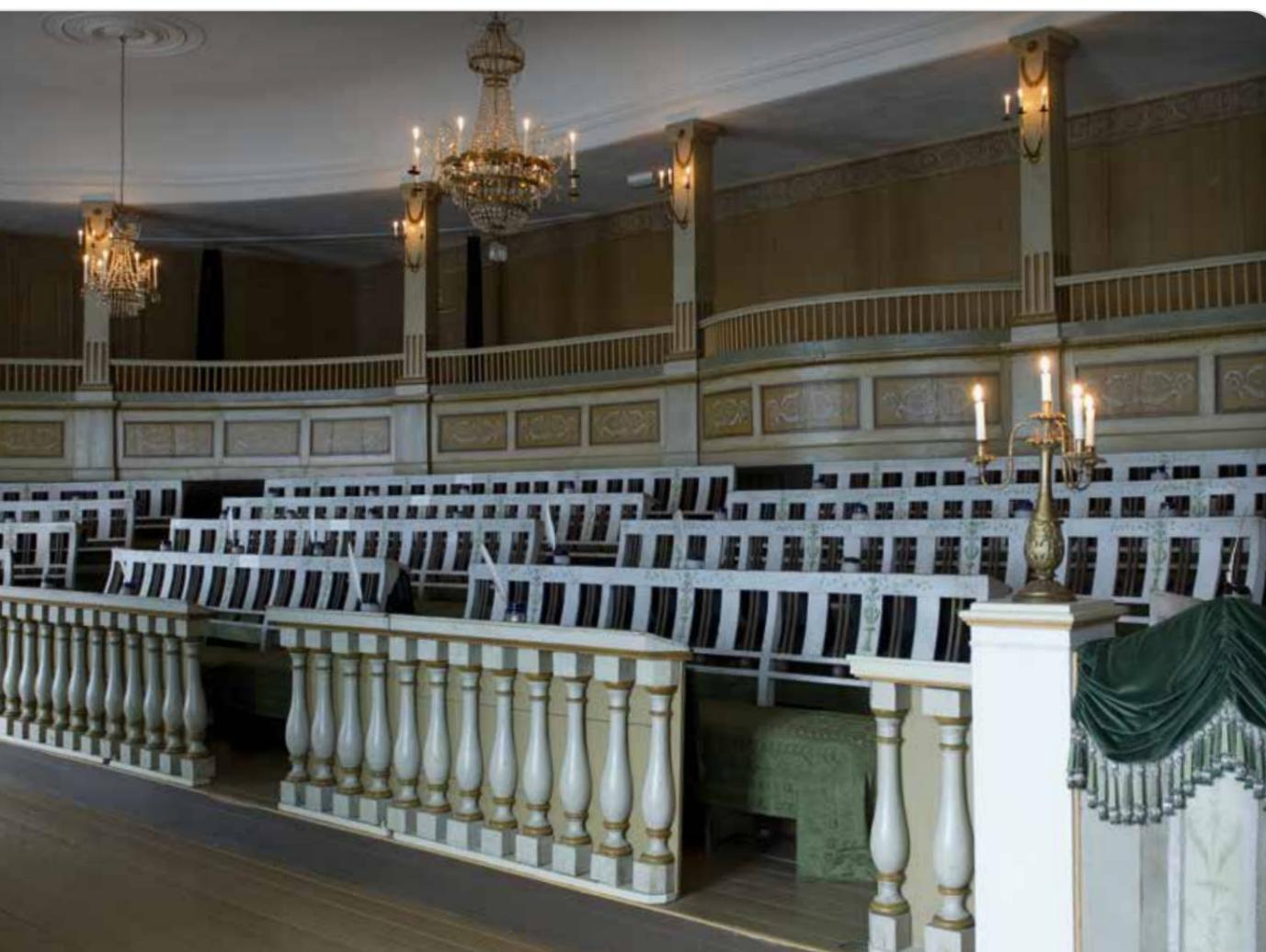


L'AUTOMNE 1814 : DÉFENSE DE LA CONSTITUTION

Au cours de l'automne 1814 un Storting extraordinaire fut convoqué. En fait il s'agissait d'une nouvelle assemblée constituante. Ce Storting extraordinaire devait négocier les conditions de l'Union avec la Suède.

Les négociations furent très difficiles, elles se caractérisèrent par des manœuvres subtiles de la part des Norvégiens. Les résultats furent très avantageux pour eux. Les Suédois renoncèrent à faire valoir les droits que le Traité de Kiel leur avait concédés. La nouvelle Union entre la Suède et la Norvège était souple. Les deux royaumes auraient un roi commun, mais la Norvège jouirait de sa propre autonomie. Une nouvelle constitution fut votée le 4 novembre. C'était une très légère révision de la constitution du 17 mai. Quelques modifications avaient été nécessaires mais elles n'avaient pour objectif que d'affaiblir le pouvoir de roi. Le roi siégeant à Stockholm, il ne pourrait exercer, par exemple, un contrôle continu sur le gouvernement norvégien siégeant à Christiania.

Wilhelm Frimann Koren Christie (1778–1849) président du Storting dirigeait les négociations du côté norvégien au cours de l'automne 1814. Christie était juriste et avait participé à l'assemblée d'Eidsvoll sans se faire particulièrement remarquer. Mais au cours des négociations de l'automne il s'avéra être un diplomate de haut niveau international.



L'ÉTAT MODERNE

L'état moderne norvégien a vu le jour en 1814. Le système politique a été, il est vrai réformé plusieurs fois. Il a évolué démocratiquement. Deux réformes sont particulièrement importantes:

En 1837 on introduisit l'autonomie de la gestion communale. De nos jours, il existe Norvège, une autonomie de la gestion très élaborée au niveau communal. Parallèlement au Storting et aux conceils municipaux nous trouvons aussi des assemblées au niveau de la région (fylke) les assemblées régionales appelées fylkesting.

En 1884, le parlementarisme fut introduit comme système politique en Norvège. Le roi ne pouvait plus nommer ses ministres comme il l'entendait. A compter de 1884 le gouvernement devait recueillir l'adhésion du Storting.

LE DROIT DE VOTE

Par ailleurs, le droit de vote fut graduellement généralisé après 1884. Tous les hommes obtinrent le droit de vote à partir de 1898 et toutes les femmes à partir de 1913. En 1905 la Norvège se sépara de la Suède et choisit son propre roi.

Ni la loi sur l'autonomie des communes ni l'introduction du parlementarisme n'entraînèrent de modification de la constitution. C'est seulement en 2007 que le parlementarisme est officiellement introduit dans le Constitution.

Mais nous avons conservé notre constitution de 1814. C'est la plus ancienne constitution d'Europe encore en vigueur.

